

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2020/108 du 15 avril 2020

62/1307

63/1288

En vigueur à partir du 14 mars 2020

Instructions comptables et statistiques ; prestations temporaires dans le contexte du Covid-19 ; 14-03-2020.

Dans le contexte de la crise COVID-19, des rétributions pour les prestations temporaires ont été ajoutées.

Les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Nouveaux pseudocodes nomenclature :

Médecins spécialistes :

- 211061 : Installation et surveillance de la respiration artificielle contrôlée ou assistée continue, sous intubation trachéale ou trachéotomie en dehors de la narcose, y compris la capnométrie : à partir du troisième jour pour les patients COVID-19
- 212063 : Surveillance continue des fonctions vitales et non vitales à l'aide d'un appareil de surveillance qui suit de façon permanente au minimum l'électrocardiogramme y compris les enregistrements éventuels, en dehors des narcoses, des interventions chirurgicales et obstétricales et en dehors des tests fonctionnels cardiaques : à partir du troisième jour pour les patients COVID-19
- 214060 : Surveillance continue de la fonction cardiaque (avec ou sans la surveillance d'autres paramètres vitaux) à l'aide d'un appareil de surveillance qui à côté de l'électrocardiogramme suit de façon permanente la pression artérielle à l'aide d'un cathéter intra-artériel (en dehors des narcoses, des interventions chirurgicales et obstétricales et en dehors des tests fonctionnels cardiaques), y compris les enregistrements éventuels : à partir du troisième jour pour les patients COVID-19
- 214141 : Mesures du débit cardiaque par courbes de thermodilution ou courbes de dilution de colorant et/ou monitoring continu de la pression intracardiaque ou pulmonaire au moyen d'un cathéter intracardiaque, à partir du troisième jour pour les patients COVID-19, par jour
- 211960 : Mesures du débit cardiaque par courbes de thermodilution ou courbes de dilution de colorant, à partir du premier jour pour les patients COVID-19, par jour
- 211982 : Surveillance de l'oxygénation membranaire extracorporelle (ECMO) en dehors des interventions chirurgicales : à partir du deuxième jour pour les patients COVID-19

597984 : Supplément d'honoraires pour la surveillance d'un patient COVID-19 hospitalisé, par jour

Intervention AMI : dépenses - nombre de cas – pas de jours

Tickets modérateurs: pas de dépenses – pas de cas – pas de jours

Date d'application

Les modifications susmentionnées entrent en vigueur pour les prestations effectuées à partir du 14 mars 2020.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

M. Daubie
Directeur général a.i.

Annexes : nihil